



Contribution de Michel JOUVET

michel.jouvet.01@orange.fr

L'agriculture en Loire Atlantique dans la mondialisation : un enjeu économique majeur

L'agriculture et les débats sur l'industrialisation et la désindustrialisation, la localisation et la délocalisation des activités

L'agriculture et l'agroalimentaire sont-ils concernés par la mondialisation des échanges ?

La réalité de l'agriculture d'aujourd'hui, ses enjeux pour demain sont-ils connus et compris des habitants de Loire-Atlantique ?

L'agriculture est bien souvent perçue par les « citadins » avec une certaine nostalgie du passé, une attente nostalgique de la nature qui pourrait ressembler à « l'ordre sempiternel des champs ». Elle peut être aussi montrée du doigt et accusée de tous les maux. Pourtant l'agriculture d'aujourd'hui est un ensemble complexe interdépendant de l'ensemble des questions économiques, technologiques et sociétales qui traversent notre monde. Un grand nombre d'acteurs s'implique, parfois à contre-courant de la pensée dominante ou convenue, pour y apporter des réponses nouvelles adaptées à une nouvelle donne.

L'agriculture de Loire-Atlantique doit être complètement intégrée dans les réflexions du conseil de développement.

Elle l'est à ce jour sous l'angle de l'agriculture périurbaine et du développement des circuits courts de commercialisation. Elle l'est encore sous l'angle des enjeux environnementaux ou de la protection des paysages et des espaces naturels. Mais elle doit être aussi abordée sous un angle économique plus global.

L'agriculture est en effet, sauf quelques cas spécifiques, un secteur fortement capitalistique comparable au secteur industriel avec un investissement du même ordre que celui de l'industrie sidérurgique ou métallurgique : de l'ordre de 75 000 à 150 000 euros par unité de travail (emploi) en production laitière et bovine.

Par ailleurs, un actif au niveau des exploitations d'élevage induirait quatre emplois en amont ou en aval dans les filières agroalimentaires.

L'agriculture est devenue une activité de haute technologie.

Elle subit enfin de plein fouet la dérégulation de la politique agricole communautaire et la mondialisation des échanges.

Oui, l'agriculture de Loire-Atlantique est fortement concernée par les questions posées par l'industrialisation et la désindustrialisation, la localisation et la délocalisation de la production. Il est donc souhaitable qu'elle fasse partie des propositions que le Conseil de développement pourrait remettre à Nantes Métropole dans le cadre du débat « ma ville demain » sur le thème : « L'économie à la nantaise dans la mondialisation : quelles stratégies ? ».

Pourquoi l'agriculture est-elle confrontée à la mondialisation ?

- L'agriculture est directement confrontée à la libéralisation des échanges internationaux avec les accords de l'OMC et la réforme de la PAC (politique agricole commune)

Les productions de viande bovine, de production laitière et de productions végétales de grande culture (céréales, maïs,...) qui étaient relativement protégées par la préférence communautaire jusqu'aux années 1990-2000 le sont de moins en moins aujourd'hui. De grands secteurs de la production (production porcine, maraîchage, viticulture...) ne l'ont pratiquement jamais été.

L'agriculture de Loire-Atlantique est donc confrontée à une concurrence accrue dans pratiquement tous les domaines, renforcée par des normes sociales ou environnementales des autres pays moins contraignantes, y compris à l'intérieur de l'union européenne.

Avec la dérégulation de la PAC ces dernières années, l'agriculture est confrontée à une forte concurrence intracommunautaire liée à des développements importants de la production dans différents pays de l'union européenne : Allemagne et Pays-Bas pour les productions laitière et bovine, Espagne et Italie pour les productions maraîchères et arboricoles.

- L'agriculture est aussi confrontée à la concentration des grandes firmes agroalimentaires qu'elles soient privées (Lactalis, Danone,...) ou coopératives (Terrena, SODIAL,...)

Les groupes privés ont notamment développé des stratégies de diversification de leur activité dans les différents pays de l'union européenne et à l'international. L'agroalimentaire français reste un des rares secteurs de l'économie avec un fort excédent commercial bien que fragilisé depuis plusieurs années. Rappelons que l'agroalimentaire est le premier employeur des Pays de la Loire.

L'agriculture est aussi directement concernée par les politiques industrielles de grandes firmes internationales dans le domaine du machinisme agricole (John Deer, New Holland...) ou des fournitures (Monsanto,...).

- L'agriculture est concernée par le développement de nouveaux segments de marché, principalement la production d'énergie nouvelle avec le développement des biocarburants et de la biomasse.

- Elle est enfin concernée par les débats sociétaux liés aux organismes génétiquement modifiés (OGM), à l'application des accords de Grenelle 2 sur la réduction des pesticides et à fongicides, à la diminution de l'empreinte carbone de la production, au rapport entre santé et l'alimentation humaine...

Quels enjeux pour l'agriculture de Loire-Atlantique et l'agroalimentaire ? Quelles propositions aux collectivités territoriales ?

L'agriculture de Loire-Atlantique et l'agroalimentaire sont confrontés à 4 grands enjeux :

- L'enjeu de la valeur ajoutée et de la qualité dans les grandes filières de commercialisation

La Loire-Atlantique avec un million de consommateurs constitue un réel marché pour le développement des circuits courts de commercialisation. Mais l'essentiel du devenir de la production restera conditionné par la capacité des filières agroalimentaires à développer leurs activités et à rémunérer la production agricole. Le repli des exploitations agricoles sur le seul « marché » local ne pourrait suffire à maintenir l'activité à son niveau actuel. Ce serait condamner une grande partie de l'agriculture à un déclin assuré.

Pour autant, dans la compétition européenne et mondiale, l'agriculture de Loire-Atlantique n'a rien à gagner à une fuite en avant reposant sur une course à « produire toujours plus par exploitation » au détriment de la valeur ajoutée par unité de travail (emploi).

C'est le « modèle breton » des 50 dernières années qui est aujourd'hui en débat parce qu'il a montré ses limites en n'assurant plus une rémunération satisfaisante de la majorité de ses agriculteurs. C'est un modèle devenu insoutenable car plus on produisait de quantité (litre de lait, kg de viande ou de céréales) plus on touchait de subventions publiques de l'union européenne et ce n'est plus alors la valeur ajoutée par le travail qui crée le revenu.

C'est un modèle inéquitable où 20 % des exploitations mobilisent 80 % des aides publiques. C'est un modèle poussant à l'agrandissement des exploitations qui amènera à terme une transformation des exploitations de production animale (lait et viande) vers des productions végétales de grande culture à l'exemple de l'évolution constatée dans les régions Centre et Poitou-Charentes depuis plus de 20 ans avec ses conséquences négatives sur l'emploi dans les exploitations agricoles et les filières agroalimentaires. C'est à terme des filières agroalimentaires fragilisées, voire menacées par ces évolutions.

L'agriculture de Loire-Atlantique doit continuer à rechercher en priorité la valeur ajoutée de sa production par unité de travail et mettre l'emploi au cœur de ses priorités. C'est un enjeu capital pour l'installation des jeunes agriculteurs et le renouvellement du tissu productif, sinon la transmission des exploitations agricoles sera principalement orientée vers l'augmentation de la surface des exploitations agricoles existantes, ce qui favorisera à moyen terme la réorientation de la production agricole de Loire-Atlantique vers des grandes cultures végétales, notamment céréalières. C'est une évolution déjà engagée depuis plusieurs années.

Une nouvelle stratégie offensive pour le développement de l'agriculture devrait également intégrer la prise en compte des questions posées par l'alimentation et la santé humaine, les enjeux environnementaux et les questions sociétales. Ces questions doivent être intégrées comme des atouts différenciateurs et non pas comme des contraintes.

Les collectivités territoriales gagneraient à regarder globalement ces évolutions pour orienter leurs interventions vers une prise en compte anticipatrice et non pas au « coup par coup » à la demande des organisations professionnelles comme c'est trop souvent le cas.

- L'enjeu du marché local

Le marché local est aussi un enjeu important pour une partie de l'agriculture de Loire-Atlantique. Avec le développement de l'urbanisation en Loire-Atlantique, cet enjeu concerne un nombre de plus en plus important de communes et d'habitants.

C'est un enjeu qui concerne aussi la valorisation de la production locale dans la restauration collective, notamment dans les groupes scolaires et la restauration d'entreprises.

Les collectivités territoriales soutiennent déjà largement ce positionnement qui gagnerait à être abordé dans une vision stratégique et systémique globale. Il faut se poser en particulier 2 questions majeures :

- la question de la « maturité » de ce marché : quelle part effective de la production agricole départementale le marché local peut-il réellement absorber à l'échéance 10-20 ans ? Doit-il s'organiser plus collectivement pour atteindre un objectif optimum ?

- la question de son positionnement qualitatif : au-delà de l'effet de mode, à quelles exigences (notamment qualitatives) doit-il satisfaire pour répondre aux attentes des consommateurs locaux ?

- L'enjeu des nouveaux marchés

L'agriculture et l'agroalimentaire sont également confrontés à de nouveaux marchés, principalement pour répondre au défi des énergies nouvelles. C'est l'enjeu de la biomasse, des biocarburants mais aussi du développement de l'énergie photovoltaïque.

De nombreuses initiatives individuelles ou collectives sont en cours, le plus souvent soutenues par les collectivités territoriales. Certaines font débat concernant notamment l'empreinte carbone effective des biocarburants ou des énergies photovoltaïques mais aussi les besoins de surfaces agricoles qu'elles induisent au détriment de la production alimentaire.

Là aussi les collectivités territoriales gagneraient ensemble à mesurer les opportunités à saisir dans ce domaine mais aussi les menaces à contrecarrer pour définir une vision partagée, non pas seulement de soutien aux initiatives, mais de développement de réelles filières stratégiques.

- L'enjeu du potentiel agricole territorial

Depuis 50 ans la surface agricole départementale diminue sous le double effet de l'étalement de l'habitat marqué par l'élargissement de l'aire urbaine mais aussi sous l'effet du développement des zones d'activité artisanale, industrielle, commerciale et des infrastructures.

Paradoxalement, les surfaces en friche agricole se sont également développées et on compte 3 700 ha en friche dans les communes de Nantes métropole et environ 1 000 dans celles de la CCEG ; combien dans la CARENE, Loire et Sillon et Cœur d'estuaire ? Les friches sont aussi liées à un phénomène de rétention foncière pour un éventuel changement de destination sans entrave.

Les collectivités, en premier lieu à l'initiative du conseil général, disposent des outils juridiques pour assurer la pérennité du potentiel agricole territorial dans une vision prospective stratégique. Les collectivités ont la capacité de « négocier » l'équilibre à trouver entre les besoins résultant du développement métropolitain et les besoins de la pérennité de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui est lui-même un des atouts de ce développement métropolitain. Le veulent-elles résolument ?

En particulier une récente disposition législative permet la création de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN). Cette disposition est actuellement expérimentée à l'initiative du conseil général sur quelques communes de Nantes Métropole et de la CCEG.

Les collectivités qui ont récemment pris l'initiative de constituer le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire gagneraient à étudier attentivement cette initiative qui pourrait s'inscrire dans une initiative plus large des 5 EPCI constituant ce pôle métropolitain.

Et en conclusion auprès des collectivités territoriales

Le conseil régional et le conseil général ont développé des politiques importantes en faveur de l'adaptation de l'agriculture et de l'agroalimentaire à une nouvelle donne. Il en est de même de Nantes Métropole, de la CARENE et de la CCEG. Ce sont le plus souvent des politiques sectorielles et parfois au « coup par coup ».

Dans un premier temps les collectivités territoriales (conseil régional, conseil général, communautés urbaines et d'agglomération, communautés de communes) dont les compétences économiques sont reconnues au titre du développement, gagneraient à démultiplier l'impact de leurs interventions, de leurs compétences et de leurs moyens autour d'une vision prospective globale et partagée pour donner du sens et de la cohérence à leurs politiques.

Elles gagneraient à mettre l'emploi au cœur de leurs politiques auprès de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Avec cette vision globale, les collectivités territoriales gagneraient à définir, à l'écoute des acteurs concernés, des stratégies anticipatrices pour accompagner l'adaptation de l'agriculture et de l'agroalimentaire à une nouvelle donne marquée par l'internationalisation des échanges mais aussi les nouvelles attentes sociétales.

Pour cela et dans un second temps une analyse, filière par filière, s'impose tout particulièrement pour les plus concernées par cette internationalisation : production laitière, production bovine, production viticole et production maraîchère.

Le développement économique est une compétence que les 5 EPCI qui constituent le pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire veulent privilégier. En concertation avec le conseil régional et le conseil général, elles pourraient mettre en commun leurs projets, leurs compétences et leurs moyens pour construire avec les acteurs concernés une charte métropolitaine de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire (à l'horizon 2030 ?) lisible pour les citoyens de notre département.